

Le Comité militaire de l'OTAN

Ses priorités : opérations, capacités, coopération et transformation



15311-15 NATO Graphics & Printing



Active Endeavour est l'opération de surveillance et d'escorte maritimes de l'OTAN destinée à lutter contre le terrorisme. Basée en Méditerranée, la force, composée d'éléments de plusieurs pays et partenaires, a interpellé plus de 115 000 bâtiments.



Lutte contre la piraterie au large de la Corne de l'Afrique dans le cadre de l'opération Ocean Shield.

Le Comité militaire supervise plusieurs opérations et missions, dont :

- La mission Resolute Support (RSM) en Afghanistan. Le 1er janvier 2015, l'OTAN a ouvert un nouveau chapitre dans ses relations avec l'Afghanistan. La nouvelle mission, Resolute Support, privilégie la formation, le conseil et l'assistance aux forces de sécurité afghanes. Cette mission dirigée par l'OTAN est différente de celle de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) et est dotée d'un effectif considérablement réduit. Elle se concentre sur huit fonctions essentielles : planification, dotation en ressources et exécution de la stratégie et des orientations, budgétisation, gestion du personnel, génération de force et soutien dans la durée, transparence, respect de l'obligation de rendre compte et contrôle. Ces différents volets visent tous à aider les forces de sécurité afghanes, les ministères et les institutions chargés de la sécurité ainsi que les échelons supérieurs de l'armée et de la police afghanes à élaborer les processus et les mécanismes nécessaires à leur pérennité. La mission Resolute Support est déployée à Kaboul et à quatre autres endroits : Mazar-i-Charif (nord), Herat (ouest), Kandahar (sud) et Laghman (est).
- La Force pour le Kosovo (KFOR). Depuis juin 1999, l'OTAN mène une opération de maintien de la paix au Kosovo. Formée à l'origine de 50 000 hommes après la campagne aérienne de mars 1999, la KFOR en compte aujourd'hui quelque 5 100, venant de pays membres de l'OTAN et de pays partenaires.
- L'opération Ocean Shield (OOS). La mission menée par l'Alliance pour combattre la piraterie dans le golfe d'Aden et le bassin somalien emploie plusieurs bâtiments et des moyens aériens, et repose sur une coordination étroite avec de nombreux acteurs internationaux.
- L'opération Active Endeavour (OAE). Seule mission de l'Alliance relevant de l'article 5, l'OAE vise à lutter contre le terrorisme en Méditerranée ; les pays partenaires participent à cette opération, et les pays du Dialogue méditerranéen y sont de plus en plus associés.
- Déploiement de missiles Patriot de l'OTAN en Turquie. Six batteries de missiles Patriot sont actuellement déployées sous le commandement et le contrôle de l'OTAN dans le sud de la Turquie pour renforcer les capacités de défense aérienne du pays et défendre sa population et son territoire.
- L'OTAN apporte également son aide à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), et contribue au renforcement de ses capacités de maintien de la paix à long terme, notamment dans le cadre de la Force africaine en attente.
- Les missions OTAN de police du ciel dans les États baltes et dans les Balkans contribuent à la gestion de l'espace aérien grâce à des décollages immédiats à court préavis et à des mesures de dissuasion à l'encontre des intrus.
- Quelque 90 militaires de l'OTAN à Sarajevo, Skopje et Belgrade apportent également une aide en matière de réforme des secteurs de la défense et de la sécurité.



État-major militaire international

Renseignements complémentaires :

Bureau des affaires publiques, État-major militaire international, Siège de l'OTAN, 1110 Bruxelles – Belgique
courriel : dims.deppia@hq.nato.int

www.nato.int

L'État-major militaire international (EMI)

L'EMI apporte son soutien au Comité militaire et compte quelque 500 militaires et civils exerçant leurs fonctions à titre international dans l'intérêt commun de l'Alliance et non pour le compte de leur pays. Sous la conduite du directeur général, le général de corps aérien Sir Christopher Harper, l'État-major élabore des appréciations, des évaluations et des rapports sur toutes les questions qui seront à la base de discussions et de décisions du Comité militaire.

L'EMI est en outre chargé de planifier, d'évaluer et de recommander des orientations sur des questions militaires en vue de leur examen par le Comité militaire ; il veille également à ce que les politiques et les décisions du Comité militaire soient mises en œuvre conformément aux directives données. Il constitue le lien essentiel entre les organes de décision de l'Alliance, les deux commandants stratégiques, les délégations militaires des pays de l'OTAN et des pays partenaires travaillant à Bruxelles, et le Secrétariat international civil, qui appuient le secrétaire général et le Conseil de l'Atlantique Nord.



(ISAF Photo)

Le personnel de l'équipe de reconstruction provinciale (PRT) de Zaboul et des soldats de la 10^e Division aéroportée parlent à des anciens du village de Bolan et s'approprient à distribuer l'aide humanitaire.



Des enfants afghans du village de Sayad Pacha, au sud de l'Afghanistan, utilisent une pompe à eau financée par la section de coopération civilo-militaire des forces armées.

Les six domaines fonctionnels de l'État-major militaire international

Plans et orientations

Plans et politiques au niveau stratégique, et plans de défense/de forces, y compris une collaboration avec les pays afin de déterminer les niveaux d'ambition militaire de ces derniers en matière d'objectifs de forces et de contributions à l'OTAN.

Opérations

Suivi étroit des opérations en cours, préparation des plans opérationnels, suivi des exercices et des entraînements de l'OTAN et responsabilité des questions relatives à la défense aérienne de l'OTAN.

Coopération et sécurité régionale

Principal contact militaire avec les 22 partenaires du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA), le Conseil OTAN-Russie (COR), la Commission OTAN-Ukraine (COU), la Commission OTAN-Géorgie (COG), les 7 pays du Dialogue méditerranéen (DM), les 4 pays de l'Initiative de coopération d'Istanbul (ICI), et avec d'autres pays non membres et non partenaires avec lesquels l'OTAN entretient des relations ou des contacts.

Logistique et ressources

Toutes les questions concernant la logistique, l'armement, la recherche et le développement, les services médicaux, les plans civils d'urgence et la gestion des ressources financières et du personnel militaires de l'Alliance.

Renseignement

Soutien en matière de renseignement stratégique, y compris la collecte, l'évaluation et la diffusion du renseignement reçu des pays membres et des commandements de l'OTAN.

C3 (consultation, commandement et contrôle) de l'OTAN

Avis sur les systèmes, normes, produits et analyses dans le domaine de l'information et de la communication.



Le Comité militaire de l'OTAN (CM)

La plus haute autorité militaire de l'OTAN est composée des chefs d'état-major de la défense des 28 pays membres, qui se réunissent au moins trois fois par an. Les représentants militaires permanents traitent en leur nom les activités courantes au siège de l'OTAN à Bruxelles. Ils se réunissent une à quatre fois par semaine en sessions formelles et informelles pour examiner des questions importantes sur le plan militaire, en délibérer et y donner suite ; ils s'efforcent de servir au mieux les intérêts de l'Alliance, tout en représentant les points de vue et les positions des pays.

Le Comité militaire donne au Conseil de l'Atlantique Nord, qui est la plus haute instance politique de l'OTAN, des avis militaires consensuels, c'est-à-dire des avis agréés par tous les chefs d'état-major de la défense. Il travaille en étroite collaboration avec les deux commandants stratégiques en vue d'élaborer des plans, thèmes et recommandations qui seront examinés d'un point de vue politique. Il donne en retour des orientations militaires claires aux commandants stratégiques en fonction de ses propres décisions et de celles du Conseil de l'Atlantique Nord.

Le Comité militaire représente une somme considérable de connaissances spécialisées et d'expérience qui aident à définir les politiques, les stratégies et les plans militaires de l'Alliance tout entière, et il constitue un élément essentiel du processus décisionnel de l'OTAN.

1 Le commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR), qui travaille depuis le siège du Grand quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE), à Mons, en Belgique, est responsable de la planification et de la direction générales de l'ensemble des opérations de l'OTAN. Le commandant suprême allié Transformation (SACT), basé à Norfolk, aux États-Unis, est chargé d'améliorer les capacités militaires de l'OTAN, d'élaborer des concepts, des politiques et des activités de formation OTAN interarmées.

Le rôle du Président

Le Président du Comité militaire est élu, en principe pour un mandat de trois ans, par les chefs d'état-major de la défense des pays de l'OTAN, dont il représente les points de vue consensuels en tant que conseiller militaire principal auprès du secrétaire général, du Conseil de l'Atlantique Nord et d'autres instances supérieures de l'OTAN. Il oriente l'ordre du jour et les délibérations du Comité militaire, prend acte des points de vue exprimés et s'efforce de concilier des positions nationales divergentes ou de régler des désaccords en matière d'orientations afin de parvenir à un avis faisant l'unanimité. Les pays ont voix égale dans les discussions et les décisions, chaque pays membre mettant à disposition le personnel et les ressources financières nécessaires pour mener les opérations et d'autres activités de l'OTAN.

En qualité d'officier ayant le rang le plus élevé dans l'Alliance et de premier porte-parole militaire, le général d'armée Petr Pavel (armée de terre tchèque), président actuel du Comité militaire, se rend régulièrement sur le théâtre des opérations et dans les pays alliés et partenaires pour expliquer le rôle et les tâches militaires de l'OTAN, et optimiser les capacités et les gains d'efficacité militaires de l'OTAN. Il est secondé par le président délégué, le général de corps aérien Mark O. Schissler (armée de l'air des États-Unis).



Le général Petr Pavel, président actuel du Comité militaire, la plus haute instance militaire de l'Alliance. Choisi par les chefs d'état-major de la défense des pays de l'OTAN, il préside toutes les réunions du Comité militaire et exerce ses fonctions à titre international. Les chefs d'état-major de la défense des pays de l'OTAN se réunissent au moins trois fois par an, et les représentants militaires permanents traitent en leur nom les activités courantes au siège de l'OTAN à Bruxelles.



Le rôle principal du Comité militaire consiste à donner des orientations et des avis sur la politique et la stratégie militaires. Il recommande aux autorités politiques de l'OTAN les mesures jugées nécessaires pour la défense commune de la zone OTAN et pour l'exécution des décisions relatives aux opérations et aux missions de l'OTAN.



Le général Petr Pavel, président du Comité militaire de l'OTAN (à droite) s'entretenant avec le général Philip Breedlove, commandant suprême des forces alliées en Europe (à gauche).

Les six étapes d'un avis militaire agréé

Lorsque les autorités politiques de l'OTAN envisagent une action militaire, une partie essentielle des informations nécessaires à la prise de décisions éclairées susceptibles de recueillir l'agrément de tous les pays vient des autorités militaires de l'OTAN. Des exposés et des rapports sont présentés régulièrement au Conseil de l'Atlantique Nord, et le Comité militaire est sollicité à toutes les étapes clés afin de donner des avis et des orientations aux autorités militaires de l'OTAN (NMA).

Étape ①. Le Conseil de l'Atlantique Nord charge le Comité militaire de formuler des avis militaires susceptibles de recueillir l'agrément de l'ensemble des 28 chefs d'état-major de la défense des pays de l'OTAN.

Étape ②. L'État-major militaire international (EMI), qui soutient le Comité militaire, traduit les directives politiques en orientations militaires, et charge un ou les deux commandements stratégiques (SC) de formuler l'avis militaire le mieux adapté sur l'organisation et la conduite de l'intervention envisagée, notamment en évaluant les besoins en personnel et en ressources financières.

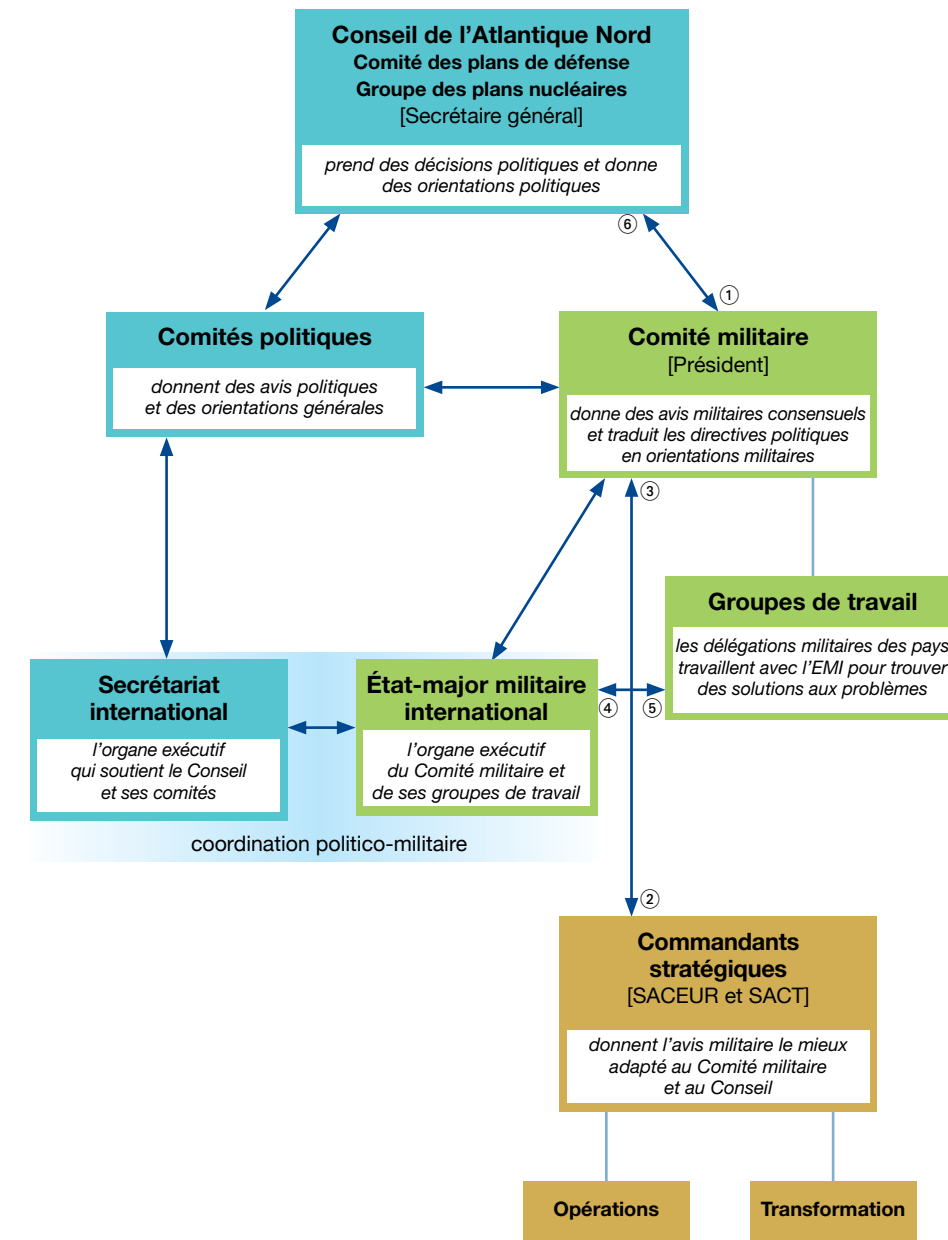
Étape ③. La contribution du ou des SC est communiquée au Comité militaire (c'est-à-dire aux pays) pour examen, et s'accompagne généralement d'une première évaluation de l'EMI.

Étape ④. Les représentants militaires donnent leur réponse et leur avis sous un angle national. Les 28 positions doivent converger pour forger un avis consensuel qui puisse être soumis au Conseil de l'Atlantique Nord.

Étape ⑤. Des groupes de travail se réunissent régulièrement pour trouver des solutions aux problèmes étant donné qu'un consensus n'est pas toujours obtenu immédiatement lorsqu'il s'agit de questions complexes. Les états-majors des délégations militaires des pays travaillent avec des experts sous l'autorité d'un président ou d'une présidente relevant de l'EMI.

Étape ⑥. Le produit final agréé et le premier avis formulé par le ou les commandements stratégiques sont ensuite envoyés au Conseil de l'Atlantique Nord pour éclairer ses délibérations, consultations et décisions. Ce processus continu est mis en œuvre pour chaque activité, qu'il s'agisse d'un plan d'opération, d'un document conceptuel ou d'une proposition de politique.

Le processus de prise de décisions militaires à l'OTAN



Les flèches à double sens indiquent un cycle continu de consultation et d'orientation.